

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, ALBINGIA, compagnie d'assurances, 109/111 Rue Victor Hugo – 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX, certifions que l'assuré désigné ci-dessous :

SOCIETE DES ANCIENS ELEVES DE L'E.N.S.A.M
9 BIS AVENUE D'IANA
75016 PARIS

est titulaire auprès de notre compagnie, d'un contrat d'assurance de **Responsabilité Civile n°RC1100.530** ayant pris effet le 01/01/2011.

ACTIVITES DE L'ASSURE :

- . Animer l'association et conduire toutes les actions d'entraide et de notoriété de l'image des Ingénieurs Arts et Métiers et de l'Ecole (ENSAM).
- . Organisation de congrès, d'exposition, de conférences et de réunions.
- . Organisation de rencontres culturelles, sociales et de visites à thèmes.
- . Editions de revues périodiques, régionales et/ou nationales.
- . Location de salles, de lieu de conférence.
- . Exploitation de clubs.

Il est précisé que la SOCIETE DES ANCIENS ELEVES DE L'E.N.S.A.M agit tant pour son compte que pour celui des groupes régionaux, des groupes professionnels et des groupes des promotions.

Les garanties sont accordées, aux clauses et conditions du contrat, à concurrence des montants de garanties et des franchises figurant sur le tableau ci-après.

Cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Elle est valable pour la période d'assurance du 01/01/2015 au 31/12/2015 inclus, sous réserve du paiement de la (les) cotisation(s) correspondante(s).

Fait à LEVALLOIS, le 20/01/2015.

Pour servir et valoir ce que de droit.

La Direction.



albingia
109/111 Rue Victor Hugo
92300 LEVALLOIS PERRET
Tél. : 01 41 06 70 00 - Fax : 01 41 06 70 91

PJ : 1 exemplaire du tableau Montant des Garanties et des Franchises.

MONTANT DES GARANTIES ET DES FRANCHISES CONTRAT N°RC1100.530

MONTANTS

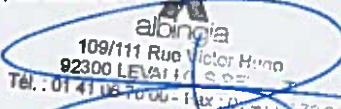
Pour tous dommages confondus	10.000.000 € par sinistre
Dont :	
Intoxications alimentaires	1.000.000 € par sinistre
Faute inexcusable	1.000.000 € par année d'assurance
Dont Maladies Professionnelles	500.000 € par année d'assurance
Dont pour Dommage Matériels et Immatériels Consécutifs y compris ceux Résultant d'Incendie, de dégâts Des eaux	1.000.000 € par sinistre
Atteinte à l'environnement, Pollution	1.000.000 € par année d'assurance
Vol vestiaire avec obligation De contremarque	50 000 € par sinistre et un maximum par année d'assurance de 100.000 €
Tous dommages causés aux salles et matériels loués et/ou prêtés	50 000 € par sinistre et un maximum par année d'assurance de 800.000 €
Défense et Recours	35.000 €

FRANCHISE

Dommages Corporels	: NEANT
Dommages matériels et immatériels Consécutif	: 500 €
Vol vestiaire	: 300 €
Dommages aux salles et matériels Loués et ou prêtés	: 1.000 €

La Direction.

Fait à LEVALLOIS, le 20/01/2015



albingia
109/111 Rue Victor Hugo
92300 LEVALLOIS PERRET
Tél. : 01 41 06 70 00 - Fax : 01 41 06 70 92